

# de BUT en BLANC

Bulletin  
du Syndicat  
National  
des Infirmier(e)s  
Conseiller(e)s  
de Santé



Juin 2018—ROUEN

## EDITORIAL



Pour nous joindre:

Mélanie Dhaussy

0668382913

snicsrouen@gmail.com

<https://rouensnics.jimdo.com>

Ou sur Facebook :

SNICS Rouen syndicat infirmier  
éducation nationale

### Sommaire

- Edito
- Déclaration Préalable à la CAPA mouvement
- Compte rendu de la CAPA mouvement
- Déclaration préalable à la CAPA avancement
- Compte rendu de la CAPA avancement
- Invitation au congrès académique du 1 octobre 2018

Le 1<sup>er</sup> juin, le congrès académique du SNICS-FSU, fut une journée riche en échanges avec la venue d'un avocat : Maître Andrieux, qui est intervenu sur le secret professionnel. Lors de ce congrès, une nouvelle équipe a été élue.

Je suis Mélanie DHAUSSY, la nouvelle secrétaire académique du SNICS FSU. Je prends le relais de Martine LEMAIR et je m'efforcerai, tout comme elle, de représenter au mieux le SNICS dans notre académie.

J'ai 40 ans, je suis actuellement en poste au Havre, et je suis dans l'Éducation Nationale depuis 9 ans.

Florence Fleury, en poste à Grand-Quevilly, est élue trésorière académique, à la place de Christine LEMERLE.

Riches de l'expérience et du soutien de nos collègues, nous avons bien conscience de l'ampleur de la tâche et nous nous efforçons, comme elles, à la mener avec loyauté, rigueur, déterminisme et équité.

Nous les remercions vivement pour leur engagement et leur militantisme !

Martine et Christine, pendant leurs 8 ans de mandat, ont su, avec l'aide d'un Bureau Académique très actif, porter de grandes victoires : l'obtention de la catégorie A, l'actualisation des missions en 2015 et le maintien de notre corps à l'Éducation Nationale.

Ces grands combats, menés par le SNICS, ne sont pas vains. Ils nous engagent au quotidien au sein des établissements, avec comme objectif premier la réussite et le bien être des élèves.

Toutefois, il faut rester vigilant, la politique actuelle, menée par le gouvernement tend à précariser les fonctionnaires (augmentation du nombre de contractuels, gel des salaires, réforme des retraites...) et les 7200 infirmiers(es) de l'EN, peuvent être menacés(es).

L'arrivée des services sanitaires dans les établissements, prévue à la rentrée, en est un exemple : ils interviendront sur notre champ d'action !

La prévention est assurée par les infirmiers (es)...on peut s'interroger sur le glissement d'une de nos missions vers un corps extérieur qui dépend du Ministère de la Santé !

Nous incitons vivement chaque collègue de l'Académie à se saisir de ce dossier, pour maîtriser et orienter l'intervention des étudiants, dans l'intérêt des élèves.

Qui mieux que nous connaît les besoins en santé ?

Dès la rentrée, les élections professionnelles seront à l'ordre du jour, elles se dérouleront du 29 novembre au 6 décembre 2018. Le SNICS FSU, syndicat majoritaire à 63 %, mettra tout en œuvre pour maintenir sa représentativité.

Les membres du bureau vous contacteront dès la rentrée afin de vous expliquer la procédure et sauront vous accompagner individuellement.

Nous ne vous promettons pas l'irréalisable, comme certains, nous resterons fidèles à notre éthique, à nos convictions : **l'équité, la transparence, la reconnaissance de notre profession**.

Nous osons, clairement et en toute limpidité, prendre la parole en CAPA pour défendre nos collègues, et ce dans le respect des textes et de nos missions

En attendant de vous retrouver en septembre aux Réunions d'info, le Bureau Académique du SNICS FSU de Rouen, et moi-même vous souhaitons de belles vacances apaisantes et ensoleillées.

**Rendez vous à la rentrée !**

Mélanie DHAUSSY



## **DÉCLARATION PRÉALABLE A LA COMMISSION PARITAIRE DU 8 JUIN 2018**

Le SNICS dénonce la parution de nouveaux textes, qui visent à diminuer la représentation syndicale des agents de la fonction publique, après les prochaines élections professionnelles.

En ce qui concerne le corps des infirmier.e.s de l'Éducation Nationale, nous aurons lors des CAPA, une représentation, diminuée de 1/3 : 4 commissaires paritaires académiques pour 6 actuellement.

Même en nombre restreint, nous maintiendrons, toujours dans un souci d'équité, notre vigilance et notre combat pour la défense de nos collègues et de notre profession au sein de l'EN.

Le SNICS déplore la fermeture des 2 collèges dans l'Eure, qui plus est REP et REP+, ainsi que l'absence de création de postes au plan national.

Certains établissements sont encore sous dotés en moyens infirmiers, au détriment des élèves et des personnels en poste. L'infirmière est un maillon indispensable pour la réussite scolaire au sein de l'équipe pédagogique.

Nous demandons la création de postes infirmiers, à raison de 2 postes par établissement (postes mixtes et internats), afin qu'il y ait une présence infirmière permanente dans les EPLE, pour répondre aux demandes de soins d'ordre psychique et/ou somatique des élèves.

### **Modification de l'article 60**

Nous notons que le BO de 2017 a clarifié les priorités légales.

Néanmoins, le SNICS réitère sa demande de barème national pour une équité inter académique.

### **Mouvement des postes universitaires**

Depuis cette année, nous déplorons l'absence de visibilité sur AMIA des postes universitaires vacants.

Dans un souci de transparence et d'équité, le SNICS demande que ces postes universitaires apparaissent sur AMIA avec un lien vers la BIEP.

### **BOE**

Le SNICS demande des éclaircissements sur le recrutement BOE :

- Combien d'infirmières ont postulé ?
- Quels ont été les critères de choix entre les agents ?
- Comment est sélectionné l'établissement sur lequel l'agent est positionné ?
- De quelle manière et par qui est recruté l'agent ?

### **Concours 2018**

Pour rappel : plusieurs postes sont restés non pourvus après les affectations des reçus concours 2017.

7 infirmier.e.s sont admis.e.s au concours, la liste complémentaire ne comporte que 4 noms, alors que 20 noms apparaissent avant l'oral...

Pourquoi ne pas augmenter le nombre de personnes sur la liste complémentaire afin d'éviter le recours à l'emploi contractuel ?

Le SNICS s'oppose à la précarité de l'emploi des infirmier.e.s et demande que la voie du concours soit prioritaire.

### **Statistiques infirmières**

Le SNICS déplore qu'au 8 juin, le ministère n'ait toujours pas envoyé les statistiques infirmières.

Le SNICS demande que les statistiques soient le réel reflet de notre activité quotidienne, fidèle au BO des missions de 2015. Ces statistiques doivent être intégralement remontées vers le ministère.

### **Service sanitaire**

Notre demande d'audience auprès de Monsieur le Recteur est restée sans réponse. Nous nous interrogeons sur la mise en œuvre du service sanitaire dans l'académie.

Le SNICS souhaite être force de propositions.

**SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER(E)S CONSEILLER(E)S DE SANTE**

46 avenue d'Ivry 75647 PARIS cedex 13 Tél 01 42 22 44 52 Fax 01 42 22 45 03

## COMPTE RENDU CAPA DU 08/06/18

### En présence de :

#### Représentants de l'Administration :

- M. Foselle : Secrétaire adjoint - Mme Khelali : chef de la DEPATSS
- Mme Bouhelier SG DSDEN - M Mounier : Chef de la DFCEP
- Mme Berlingen, Mme Pajot, M Destoop : Gestion des personnels
- Mme Absire, M Lemaître, M Laffeach : Chefs d'établissements
- Mme Delbé : ICTD 76

#### Représentants du personnel :

• SNICS FSU: HC : Mme Lévêque, Mme Lemerle, Mme Bouillin Mme Durand , CS : Mme Lemair, Mme Saint Martin ,  
CN : Mme Fleury , Mme Véron, Mme Dorès, Mme Dhaussy ,

• SNIES UNSA: CS : M Benbrahim, CS : Mme Godard

- Le SNIES n'a pas fait de déclaration préalable et ne s'est pas du tout manifesté pendant la durée de la CAPA.

#### Lecture de la déclaration préalable du SNICS :(réponses de l'administration)

Le SNICS réclame un barème national pour les mutations infirmières: l'administration répond qu'il y a eu un GT sur cette question.

Postes infirmiers : pas de création cette année, l'administration explique que la politique n'a permis de création mais que notre corps n'a pas subi de suppression comme d'autres corps de fonctionnaires.

Mouvement des postes universitaires : Ils sont obligatoirement publiés sur la BIEP, l'administration ne peut informer l'ensemble des EPLE de la vacance d'un poste qu'à partir du moment où le poste apparaît sur la BIEP. Ces postes sont ouverts, par la voie du détachement, à d'autres IDE que ceux de l'EN. C'est le choix de l'Université de par son autonomie. La BIEP procède à un recrutement sur profil, il n'y a pas de lien possible entre AMIA et BIEP.

Recrutement des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) : Le recrutement se fait sur des vœux géographiques, pas sur des vœux établissements, l'information est transmise à la médecine préventive ainsi qu'au correspondant handicap de l'académie.

Contrat d'un an puis affectation définitive après entretien oral.

Concours 2018 : La liste complémentaire n'a pas été élargie pour ne pas baisser le niveau du concours ; 7 admis et 4 sur liste complémentaire.

Le SNICS a réitéré sa demande d' audience auprès du recteur : M Foselle entend et va faire remonter.

Diminution des représentants du personnel (commissaires paritaires) après les élections 2018 : l'administration confirme qu'il s'agit d'une politique d'Etat et pas une décision de l'académie. (Textes officiels)

Approbation des deux procès-verbaux des CAPA du 23 mai 2017 et 23 juin 2017 : le SNICS souligne que la déclaration préalable du SNIES liée à la CAPA du 23/05 n'a jamais été lue comme l'est une déclaration mais transmise de mains en mains. M Foselle ne se souvenant pas, interroge le commissaire paritaire du SNIES qui ne se souvient plus. M Foselle propose de noter sur l'écrit de la DP du SNIES que cela n'a pas été lu publiquement. Le SNICS accepte.

#### Mouvement rentrée 2018 :

**Les situations particulières dont l'administration n'a pas connaissance ou les demandes faites hors délais, ne peuvent être examinées en CAPA.**

Quelques situations et/ou points particuliers sont évoqués :

Les collègues MDPH qui bénéficient d'une dérogation de logement sur poste en internat en accord avec le chef d'établissement doivent quand même se déplacer la nuit si nécessaire... Les membres de l'administration se demandent jusqu'où peut aller une inaptitude médicale. Est-ce que l'agent est capable de travailler ou non ? Si le poste est en internat, c'est

pas avoir reçu de courrier car c'est la voie officielle. Tout agent se doit de lire son courrier, même en arrêt maladie, congé maternité...

27 collègues obtiennent une mutation - 2 mutations pour des collègues stagiaires dont une qui passera obligatoirement au mouvement en 2019 - 1 entrée dans l'académie sur 3 demandes - 6 mesures de jumelages titulaires - 4 mesures de carte scolaire titulaires - 9 dossiers médicaux dont 7 reconnaissance MDPH, plus 1 en cours - 1 réintégration après disponibilité

Les collègues stagiaires ont la possibilité de demander une mutation en rédigeant un courrier auprès de la DIPATSS ; les situations sont examinées en CAPA après le mouvement des titulaires.

- Questionnement sur le nombre d'astreintes de nuit pour une IDE en poste à 50 % : Obligation de faire les 3 nuits en compensation du logement de fonction ; le 50% s'applique sur les horaires de journée

### **Postes vacants après le mouvement**

8 lycées avec internat - 1 EREA avec internat - 1 collègue dans le 27 (Broglie)

### **Titularisation :**

4 situations de titularisation avec 4 avis favorables. Une titularisation au 1er décembre quand agent à temps partiel

### **Détachement :**

2 renouvellements - 2 possibilité de recrutement par cette voie : les candidats ont été reçus et auditionnés par l' ICTR + un chef établissement ( comme demandé par le SNICS)

### **Questions diverses :**

Demande de formation : l'agent doit justifier de 3 ans d'ancienneté pour prétendre bénéficier d'un congé formation

L'administration constate que les internats sont peu attractifs...et qu'il en reste toujours beaucoup à pourvoir après le mouvement

- Prolongations 1 Congé Longue Durée (CLD) et 1 Congé Longue Maladie (CLM)
- 6 mutations sur poste définitifs
- Plusieurs affectations à titre provisoire (sur RTP : Rompu temps partiel)
- 1 demande de révision d'affectation
- 7 départs à la retraite

1 annulation de demande de mutation inter académique

**Pour rappel :** un **CLM** ne peut pas être remplacé par un agent titulaire, car l'administration ne peut pas mettre 2 titulaires sur un même poste ; le remplacement sera fait par un agent contractuel

A ce jour, le mouvement n'est pas encore définitif car il y a encore 2 collègues en attente de mutation inter académique (CAPA Créteil et CAPA Lille)

*(nb juillet 2018 : 4 départs en inter académiques)*

Dominique Saint Martin, Florence Fleury  
Commissaires Paritaires



## DÉCLARATION PRÉALABLE A LA COMMISSION PARITAIRE DU 22 JUIN 2018

Fidèle à ses mandats, le SNICS revendique un barème à l'ancienneté pour l'avancement de classe et de grade, sans critères de mérite. Le SNICS demande un vote des commissaires paritaires sur le barème.

Le SNICS déplore le nombre insuffisant de promotions qui ralentit la fusion des classes.

Nous continuons de prendre du retard dans le déroulement de la carrière des infirmier.e.s de l'Education Nationale par rapport à nos collègues de la Fonction Publique Hospitalière.

Le SNICS s'interroge à nouveau sur l'adaptation du logiciel SAGESSE aux missions de 2015. L'action des infirmier.e.s de l'EN, dans le cadre de leurs missions auprès des élèves de primaire, n'est pas prise en compte actuellement dans SAGESSE.

Un nouveau logiciel permettrait d'extraire des données épidémiologiques, et surtout, d'assurer un suivi plus efficace des élèves.

Si un poste venait à être disponible, le SNICS FSU demande qu'il soit attribué aux collègues qui en ont fait la demande suivant le barème ou qu'il soit proposé sur AMIA en 2019?notamment pour les postes profilés.

Le Snics réitère ses mandats de loyauté et de transparence envers les collègues et refuse toute diffusion d'information mensongère.

Nous nous indignons quant à la publication, le 10 juin 2018 d'une déclaration préalable du SNIES, alors que celle ci n'a été ni lue, ni présentée à la CAPA de Rouen du 8 juin 2018.

# Compte rendu de la CAPA Avancement Du 22 juin 2018

## **En présence de :**

### **Représentants de l'Administration :**

-M. Foselle : Secrétaire adjoint, DRH de l'académie -Mme Khelali : cheffe de la DEPATSS  
-M. Tanguy SG adjoint, directeur du budget -Mme Leroux, Lecoq : Chef de bureau DEPATSS  
- M Mahieu, M Laffeach : Chefs d'établissements  
- Mme Pajot, M Destoop : Gestion des personnels - Mme Delbé : ICTD 76

### **Représentants du personnel :**

- SNICS FSU: HC : Mme Lévêque, Mme Lemerle, Mme Bouillin Mme Durand , CS : Mme Lemair, Mme Saint Martin , CN : Mme Fleury , Mme Véron, Mme Dorès, Mme Dhaussy ,
- 
- SNIES UNSA: CS : M Benbrahim, CS : Mme Godard
- 

### **Lecture des déclarations préalables du SNIES puis du SNICS**

M.Foselle rappelle que les documents CAPA restent confidentiels ; ceci dans le respect de l'éthique professionnelle, autant pour l'administration que pour les représentants du personnel, soulignant la valeur du paritarisme, importance et obligation que cela nous donne.

NBI pour élèves MDPH : Le versement de la prime NBI se fait par l'intermédiaire de l'Inspecteur EN, de l'ICT et avoir au moins 10 élèves MDPH. L'application du versement de la prime NBI pour l'académie de Rouen est bienveillante et généreuse.

Mme Khelali précise aux membres de l'assemblée les informations émises par le ministère de l'EN, concernant les critères à suivre pour l'avancement des agents :  
La valeur professionnelle de l'agent, d'où l'importance de l'entretien professionnel  
Les acquis professionnels de l'agent.

Le SNICS s'oppose au barème actuel au mérite et demande un vote : avoir un barème avancement comportant uniquement les points ancienneté générale de service (fonctionnaire) et dans le corps (infirmière EN)

Seuls les représentants syndicaux titulaires votent : 6 votants : **5 pour (SNICS) 1 abstention (SNIES)**

### **Tableau d'avancement :**

Passage en Hors Classe : 82 agents promouvables pour 8 promotions : 10 avis favorables – 69 très favorables – 1 défavorable – 1 départ en retraite sans passage Hors classe car pas de bénéfice

Passage en Classe supérieure : 101 agents promouvables pour 11 promotions – 89 avis très favorables – 1 départ en retraite

L'administration précise qu'elle veille à l'équité de traitement entre les agents. Elle étudie au cas par cas les situations pour lesquelles l'avis émis par le supérieur hiérarchique serait préjudiciable à l'avancement Dans ces situations particulières, les comptes rendus d'entretiens professionnels sont lus en CAPA

Une collègue en CLM ayant un avis défavorable alors qu'elle n'a pas eu d'entretien professionnel cette année... L'administration a donc remis l'avis favorable de l'année précédente après avis de la CAPA.

Situation particulière sur un avis défavorable : le SNICS a émis des arguments en faveur de la collègue ; l'avis est maintenu par l'administration car il n'a pas d'impact sur l'avancement pour cette année.

Avis défavorable sur un recours à de demande de temps partiel : l'administration rappelle que le temps partiel n'est pas un droit ; il est soumis à l'avis du supérieur hiérarchique en fonction des besoins de l'établissement ; Le SNICS expose l'argumentaire en faveur d'une acceptation du temps partiel et demande un vote : 6 votants, 6 se prononcent pour la levée de l'avis défavorable.

Malheureusement, l'avis des commissaires paritaires n'est que consultatif... Le Recteur tranchera. Le SNICS demande à ce qu'avant sa prise de décision, le Recteur prenne attache auprès du médecin de prévention, la situation de la collègue étant connue par celui-ci. L'administration conseille à la collègue de reprendre RDV avec les supérieurs hiérarchiques.

Recours d'une IDE sur un compte-rendu d'entretien professionnel Le SNICS demande à ce que le courrier du chef d'établissement, adressé à M. Foselle, soit lu devant l'assemblée, ainsi que la demande de recours de l'agent.

M.Foselle estime qu'il est important de regrouper les diverses dépositions dans le dossier de la collègue, qui sera reçue par l'administration si elle le souhaite. M Foselle déclare que la collègue a bien fait de demander un recours.

Le SNICS demande à l'administration d'envoyer le barème à Mme le Directeur de la MPU à MSA et l'administration de l'Université.

Le SNICS insiste sur la possibilité pour tous les infirmiers EN de candidater sur les postes profilés (université ou conseillers techniques) y compris pour ceux qui se libèreraient après la CAPA. En effet, il y aura publication sur la BIEP dans cette hypothèse. La durée de candidature sur la BIEP est de 2 à 3 semaines, cela ne fait pas partie de la compétence de publication pour le Rectorat.

Mme Khelali informera les collègues dès qu'elle aura l'information. Pour l'université, les dates de fin de publication ne sont pas de son ressort. Pour les conseillers techniques, elle sera attentive sur les dates de fin de parution.

Si vous êtes intéressé par l'un des types de postes : regardez la BIEP pendant l'été....

## A noter dans vos agendas!



Mélanie DHAUSSY  
Secrétaire Académique

le jeudi 05 juillet 2018

A

Cher(e) collègue,

Vous êtes mandaté pour la participation au congrès académique du SNiCS FSU.

- le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 de 9h à 17h

**Lieu : en attente de confirmation, il vous sera communiqué à la rentrée.**

En présence de Chantal CHANTOISEAU, membre du Bureau National du SNiCS

Ordre du jour :

- Actualités nationales :
- Actualités académiques
- Questions diverses

Nous comptons sur votre présence.

Bien cordialement  
Mélanie DHAUSSY

NB (1) : Cette convocation ouvre droit à une autorisation d'absence augmentée des délais de route conformément à l'article 13 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique,